

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 457-2

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 17 mai 2021, a adopté le Règlement numéro 457-2 modifiant le Règlement numéro 457 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales afin de préciser les modalités de raccordement du drain français.

QUE l'objet de ce Règlement est de fixer les modalités de raccordement du drain français.

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

En vertu des mesures prises par le gouvernement du Québec et de la fermeture de l'accès au public des bureaux municipaux, pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe par courriel à greffier@opark.ca ou par téléphone au 450 536-0303 poste 399.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 18 MAI 2021

Me Julie Waite, greffière